

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués : le vendredi 15 août 1919, à Bâle

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1919)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

assume en créant un lien entre les diverses sociétés et corporations intellectuelles.

Enfin le Comité central eut à repourvoir le poste de son secrétaire démissionnaire, auquel l'état de sa santé et ses occupations professionnelles ne permettraient décidément plus de remplir cette charge. C'est donc le Dr A. Keiser, de Zurich, qui reprendra dès maintenant les fonctions occupées depuis 1912 par M. Delachaux.

Disons encore deux mots à propos du numéro spécial de cet été. En principe nous avons décidé de publier en été un numéro spécial illustré dont le premier a été consacré l'an dernier à notre regretté maître Ferdinand Hodler. Malheureusement les frais de publication de ce genre sont devenus si onéreux que nous ne pouvons plus penser à une plaquette de cette importance et nous devons nous contenter d'un numéro plus modeste.

N'oublions pas de remercier ici les correspondants de sections qui ont bien voulu nous envoyer régulièrement des correspondances et nous engageons ceux qui sont restés muets de bien vouloir prendre exemple sur les premiers.

Souhaitons que, maintenant qu'une ère de paix commence, les arts pourront de nouveau se développer normalement en Suisse, espérons aussi que nos dirigeants seront toujours plus persuadés du fait que l'Art n'est pas un luxe, même dans une république, mais qu'il est bien un des facteurs de culture les plus importants et que par conséquent il mérite quelques petits sacrifices.

Th. Delachaux.



Procès-verbal de l'Assemblée des délégués

le vendredi 15 août 1919, à Bâle.

La séance est constituée à 2 h. 40 dans une des salles de la Kunsthalle, sous la présidence de M. Röthlisberger, président central, qui, après avoir déclaré la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux délégués et salue respectueusement la mémoire de nos membres honoraires disparus, MM. Adrien Lachenal et Richard

Kissling. Il associe à ce salut le souvenir de membres décédés, MM. Tschann, Neuenschwander, Paul Huguenin et William Müller.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de nos morts.

M. le Président central déclare passer la présidence effective à M. Righini qui dirige dès ce moment les débats.

Sont nommés secrétaires *ad hoc* de l'assemblée, MM. Geiser (Berne) et Epitiaux (Lausanne).

Scrutateurs : MM. Buchs (Fribourg) et Moos (Zurich).

M. *Delachaux*, secrétaire du Comité central, démissionnaire, lit le rapport annuel en français. M. le D^r Keiser, nouveau secrétaire, lit ce même rapport en allemand.

Ces rapports sont approuvés après une brève remarque de M. Mayer (Bâle).

Le président insiste sur le fait que M. *Delachaux* cesse sa collaboration à la Société et que M. le D^r Keiser la commence. Il adresse à l'un les remerciements de la Société pour son travail si apprécié, et à l'autre les souhaits de bienvenue et l'espoir d'une utile collaboration.

Le poste 14 des délibérations passe en tête de l'ordre du jour. La radiation de notre Société du Registre du Commerce est ensuite décidée sans discussion.

M. *Righini* commente les comptes, révisés par MM. Blailé (Neuchâtel) et Hans Steiger (Argovie). Ces comptes accusent aux dépenses Fr. 9942 — et aux recettes Fr. 10,371 30. Ce résultat fait craindre que les dépenses s'augmentent et les recettes restant stationnaires, il ne faille étudier la possibilité de les augmenter à leur tour. Une intense progagande pour le recrutement de membres passifs s'impose.

Le nombre de mille passifs devrait être atteint.

Après lecture du rapport des reviseurs par M. *Blailé*, les comptes sont approuvés et la cotisation maintenue à Fr. 10 —.

MM. Steiner (Argovie) et Ed. Bovet (Neuchâtel) sont nommés vérificateurs des comptes du prochain exercice, avec comme suppléants MM. Buchs (Fribourg) et Reber (Berne).

Le budget 1919-20 est ensuite adopté.

Pour le remplacement au sein du Comité central de MM. Hermenjat et Perrier, démissionnaires, la Section de Genève propose M. Bocquet pour succéder à M. Perrier.

M. *Silvestre* émet le vœu que M. Hermenjat retire sa démission. Ce dernier déclare être à disposition de l'assemblée.

A la votation, M. Bocquet est élu membre du Comité central et M. Hermenjat maintenu dans les fonctions qu'il occupe au sein du dit Comité.

Sur la demande de M. Weibel (Aarau), les délégués se présentent individuellement à l'assemblée.

La discussion porte ensuite sur l'état de la caisse de secours et d'assurance qui accuse une fortune de Fr. 63,750 —. M. Righini se dit heureux de l'essor de cette institution qui s'augmentera de la part lui revenant sur le bénéfice de la vente des cartes du 1^{er} août et du don escompte de Fr. 20,000 — prêt de M. Abt, pour la construction du bâtiment des Beaux-Arts, quand il sera réalisé.

A titre d'essai et pour un an, les avantages de la caisse de secours s'étendront à l'assurance-maladie. Celle-ci versera Fr. 5 — par jour, dès le dixième jour de maladie, et cela pendant cent jours. Si cette disposition est maintenue, elle nécessitera probablement la création de nouvelles sources alimentant la caisse de secours.

M. *Salzmann* (Genève) propose, à ce sujet, le don d'œuvres mises en loterie. M. Röthlisberger ne pense pas que ces dons soient nécessaires; il suffirait que l'obligation du versement du pour cent sur les ventes se fasse scrupuleusement. M. Salzmann ne pense pas que ce fait enlève l'intérêt de sa proposition.

M. *Hermenjat* (Vaud) voudrait que par la voix de notre presse, l'obligation morale du versement du pour cent soit rappelée et précisée.

Le Comité central fera le nécessaire dans ce sens.

M. *Silvestre* rappelle l'espoir caressé de toucher cette année encore Fr. 20,000 — provenant du prêt de M. Abt.

La *Section de Bâle* voudrait voir étendre l'activité de la Caisse de secours aux accidents. Le Comité central étudiera ce vœu avec les conseils de spécialistes.

Il est donné lecture de la liste des candidats émanant des Sections. Le pointage de celle-ci et la vérification des titres des candidats sont recommandés.

La séance est suspendue pour procéder à ces opérations.

A la reprise de la séance à 4 h. 50, la Section de Bâle, par la voix de son président M. A. Mayer, déclare admettre tous les candidats qui, à leur tour, sont accueillis par l'assemblée, ce qui leur donne le droit d'assister à la séance

générale du 16 courant, ce droit s'étendant aux autres candidats admis ce jour.

M. *Silvestre*, pour la Section de Genève, donne lecture d'une liste épurée et complétée qu'elle présente et que l'assemblée admet avec la réserve que trois d'entre les candidats ne sont élus que conditionnellement, c'est-à-dire en attendant la ratification par la section.

La *Section de Neuchâtel* fait admettre deux candidats, dont un conditionnellement, comme pour Genève.

Les quatre candidats de la Section de Zurich sont admis, ainsi que les cinq de celle de Berne.

Les sections de *Lucerne*, avec deux candidats, de *Saint-Gall*, avec trois, de *Tessin*, avec deux, appuient des candidatures qui sont admises.

Un candidat non présenté par une Section ne peut être agréé.

Enfin, la Section vaudoise demande l'admission conditionnelle d'un membre, sur la candidature duquel elle n'a pu officiellement se prononcer.

La proposition *Jeanneret* (Neuchâtel) concernant l'union des forces intellectuelles du pays en un faisceau capable d'élever le niveau professionnel de ses adhérents et ayant le pouvoir de faire triompher leurs revendications matérielles, est mise en discussion. MM. Röthlisberger et *Silvestre* appuient cette initiative qui ne peut cependant être discutée à fond dans cette séance.

La proposition est faite de demander à une Commission l'étude complète de cette question. Le Comité central est d'accord et met en discussion la composition de cette Commission qui est composée de MM. *Jeanneret* (Neuchâtel), *Silvestre* et *Mairet* (Genève), *Weibel* (Aarau) et du Secrétaire central M. le Dr *Keiser*. La Commission pourra s'adjoindre des passifs qualifiés.

Le Comité central annonce qu'il a fait des démarches écrites auprès du Conseil fédéral pour que la subvention fédérale aux Beaux-Arts soit portée à Fr. 250,000 —.

M. *Silvestre* voudrait que des démarches soient également faites pour que le Conseil fédéral subventionne notre caisse d'assurance ainsi qu'il subventionne tant d'autres caisses de groupements professionnels.

M. *Chiesa* (Tessin) remercie le Comité central de son initiative. MM. *Mayer* (Bâle) et *Silvestre* (Genève) pensent qu'il est nécessaire de faire de pressantes

démarches auprès des Conseillers nationaux pour qu'ils appuient nos justes revendications.

L'action politique est une arme dont nous devons savoir nous servir.

M. *Weibel* (Aarau) demande que notre action soit combinée avec les efforts d'autres associations artistiques suisses formées de professionnels, alors que M. Paul Burckardt (Bâle) voudrait voir cette action commune combinée en plus avec le « Schweizer Kunstverein ».

Le Comité central étudiera l'ensemble de la question comme celle d'une subvention directe du Conseil fédéral à la caisse de la Société et à celle de secours.

Pour la Section de Bâle, M. *Mayer* se plaint des conditions onéreuses et difficiles que rencontrent les artistes désirant exposer dans la Suisse romande.

Il cite particulièrement Genève et Neuchâtel.

Il demande que les facilités accordées aux Romands en Suisse alémanique soient rendues équivalentes en Suisse romande.

MM. *Silvestre* (Genève) et *Hermenjat* (Vaud), *Röthlisberger* et *Blailé* pour Neuchâtel, reconnaissent l'exactitude, dans leur ensemble, des plaintes émises. La Suisse romande est infiniment moins favorisée sous le rapport des locaux publics d'exposition que la Suisse allemande.

Les salles d'exposition ont un caractère privé et ne peuvent subvenir que par la perception de frais de location venant s'ajouter à d'autres frais. Pour Genève, le seul local autrefois réservé aux expositions, est le Musée Rath, actuellement concédé à la Croix-Rouge.

Lausanne n'a aucun local d'exposition. La Section vaudoise espère que le Musée Arlaud sera un jour concédé aux artistes pour être utilisé dans ce but.

A Neuchâtel, le seul local disponible est la propriété de la Société des Amis des Arts qui met actuellement à le concéder aux artistes toute la complaisance possible.

M. *Hermenjat* (Vaud) demande que l'on aide les Sections romandes dans des démarches à tenter auprès des pouvoirs publics, pour que la question des locaux d'exposition soit étudiée et résolue. M. *Silvestre* (Genève) concrétise sous forme de résolution l'idée de M. *Hermenjat*.

Cette résolution a la teneur suivante :

« Les membres de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses,

« réunis en assemblée générale à Bâle, ont adopté la résolution suivante qu'ils
« prennent la liberté de vous transmettre :

« Les membres de la Société regrettent que les circonstances ne permettent
« pas aux artistes suisses romands d'accorder aux artistes de la Suisse allemande
« la réciprocité de traitement en ce qui concerne la participation aux expositions
« des Beaux-Arts. Ils insistent sur la nécessité d'agir auprès des pouvoirs publics
« pour que leurs collègues bénéficient en Suisse romande des mêmes avantages
« accordés à nos artistes en Suisse allemande. »

Elle sera adressée directement aux autorités genevoises par le Comité central, au Comité de la Section vaudoise qui la fera parvenir aux autorités du canton.

M. *Buchs* (Fribourg) demande que la même démarche soit faite auprès des autorités fribourgeoises.

M. *Perrin* (La Chaux-de-Fonds) craint que le seul local d'exposition de la localité ne soit affecté à un autre usage. Il demande qu'une démarche soit faite auprès de la Direction des Postes, propriétaire des dits locaux.

M. *Chiesa* (Tessin) dit ses regrets de voir son canton encore plus mal partagé sous le rapport des locaux d'exposition que la Suisse romande. Il espère que dans l'avenir la situation actuelle changera.

M. *Mayer*, au nom de la Section de Bâle, se déclare satisfait de ce qui vient d'être dit.

La discussion est close sur ce sujet, la résolution de M. Silvestre est appuyée et admise.

Le président expose l'état de la question relative aux expositions à l'étranger, notamment en Amérique.

Le temps a manqué pour achever les études, mais le Comité central les poursuit.

Il y a lieu tout d'abord d'être assuré d'un subside du Conseil fédéral.

Le projet comporte la possibilité d'exposer 500 œuvres. Les envois seraient examinés par un jury, probablement nommé par la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Le Comité central a chargé M. Wartmann, qui doit se rendre en Amérique, d'étudier sur place les questions relatives à cette manifestation. Le voyage de

M. Wartmann étant retardé, M. le Dr Hans Welti fera en attendant et sur place, les premières démarches et études.

Le Comité central suit cette entreprise de près.

La Galerie Crès, à Paris, invite la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes à exposer dans ses locaux.

Il serait prévu quatre séries de 30 artistes présentant trois œuvres. M. Crès ferait les invitations.

Cette tentative, qui pourrait se renouveler, ne causera aux exposants pas d'autres frais que ceux d'envoi et de retour des œuvres.

Cette manifestation est prévue pour octobre.

Comme proposition individuelle, M. *Burckardt* (Bâle) demande que le Comité central veuille bien dire comment le jury annuel qui fonctionnera à Zurich sera formé ?

Le *Président* expose qu'une liste de 40 noms sera adressée aux exposants qui voteront pour les jurés de leur choix. Les exposants pourront s'entendre pour la présentation d'autres noms.

M. *Geiger* (Berne) se plaint des procédés de certains marchands d'œuvres d'art. Il attire l'attention du Comité central sur la répression d'abus regrettables.

M. *Silvestre* demande que cette réclamation qu'il appuie soit renvoyée pour étude à la Commission Jeanneret.

A ce sujet, M. *Röthlisberger* demande qui subviendra aux frais de la dite Commission ? M. *Silvestre* estime que la caisse du Comité central doit supporter ces frais, vu l'importance de la question et son caractère vital pour l'avenir de notre Société.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 6 h. 30.

Epitiaux.

